Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 022-212202360-20260305-DELIB6050326-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE PLUDUAL

Séance ordinaire du 5 mars 2026

Nombre de membres : en exercice : 14, présents : 12.

L'an deux mil vingt-six, le 5 mars à 18h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Frédéric LE TURLUER, le Maire.
Présents : Frédéric LE TURLUER, Maire, Sandrine SALAÜN, Baptiste PEZZOLI, Michèle OLLIVIER, Christophe LE MERRER, Ronan RIOU, Jérémy PATUREL, Eliane LE PLAPOUX, Laurence HERPE, Sandrine ARTUR, Fabien TARTIVEL, Marie-Christine MEVEL.
Absentes : Nicole HENGOAT (procuration à Frédéric LE TURLUER), Floryse BUTTEZ (procuration à Baptiste PEZZOLI).
Secrétaire de séance : Christophe LE MERRER.
Date de convocation : 27/02/26.

6- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les différents taux.

Les taux votés par le conseil municipal sont donc les suivants :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 42,64
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 61,70
- taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : 12,24.

Pour extrait conforme.
LE MAIRE,
Frédéric LE TURLUER.